

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Communiqué au Conseil  
et aux Membres de  
la Société.

C.40.M.17.1935.VII.

Genève, le 12 janvier 1935.

REQUÊTE DU GOUVERNEMENT DE L'IRAK EN VERTU DE  
L'ALINEA 2 DE L'ARTICLE 11 DU PACTE.

Note du Secrétaire général.

Le Secrétaire général a l'honneur de porter à la connaissance du Conseil et des Membres de la Société la communication ci-après portant la date du 11 janvier 1935 que lui a adressée le Ministre des Affaires étrangères de l'Irak.

-----  
Genève, le 11 janvier 1935.

Au Secrétaire général,

Comme suite à ma lettre du 29 novembre 1934, concernant la frontière entre l'Irak et la Perse (X), j'ai l'honneur de vous transmettre par la présente à l'usage des membres du Conseil :

1. Une brève note explicative au sujet des cartes utilisées pour la délimitation de la frontière ;
2. Une série de 9 feuillets de l'édition à échelle réduite de la "Carte Identique" mentionnée au paragraphe 3 de la note explicative (la ligne frontière est copiée sur la reproduction photographique originale de la Carte identique 1 : 73.050 utilisée par la Commission de délimitation de 1914 et décrite au paragraphe 2 de la note explicative (xx) ;
3. Une série de 18 feuillets de la "Carte supplémentaire" mentionnée au paragraphe 4 de la note explicative (xx).

En raison des circonstances spéciales du cas, le Gouvernement de l'Irak ne possède aucun des exemplaires originaux signés des reproductions photographiques de la Carte identique 1 : 73.050 utilisée par la Commission de délimitation de 1914. L'édition à échelle réduite (annexe No 2) ne vous est donc adressée qu'à titre de référence ; elle ne fait pas autorité.

Veuillez agréer, etc.

Ministre des Affaires étrangères,  
(signé) : Noury Saïd.

-----  
(x) Voir document C.531(1).M.242(1).1934.VII.

(xx) Ces cartes se trouvent aux archives du Secrétariat à la disposition des Membres de la Société.

Brève note explicative concernant les cartes utilisées pour délimiter la frontière entre l'Irak et la Perse.

-----

1) On trouve à la page 148 des Actes de la Commission de délimitation de 1914 (Annexe II.B. à la lettre du 25 novembre 1934) la liste des cartes utilisées pour montrer la délimitation définitive de la frontière entre la Turquie et la Perse. Ces cartes appartiennent à deux séries désignées respectivement sous les noms de "Carte identique" et de "Cartes supplémentaires".

2) La "Carte identique", établie d'après des levés de la zone frontière effectués entre 1849 et 1852, et exécutée par la Commission de délimitation instituée en vertu du traité d'Erzeroum de 1847, a été définitivement imprimée en 1869 et communiquée aux Gouvernements intéressés. Elle est à l'échelle de 1:73.050 et a constitué, au point de vue cartographique, la base de toutes les discussions ultérieures sur la frontière et de tous les travaux de délimitation de celle-ci. Les exemplaires originaux de cette carte sont, croit-on, rares. La Commission de délimitation de 1914 s'est servie de reproductions photographiques.

3) Une édition de cette carte à l'échelle réduite de 1:253.440 a été publiée en 9 feuillets par le "British Ordnance Survey", Southampton, en 1873. Cette édition à échelle réduite a été réimprimée en 1912 et il en existe encore quelques exemplaires. Elle est utile à titre de référence mais ne fait pas autorité.

4) La Commission de délimitation de 1914 a procédé en outre à des levés qui figurent dans les séries des "Cartes supplémentaires" dont la plupart sont à l'échelle de 1:73.050; ces cartes sont encore complétées par des "Cartes détaillées" établies à diverses échelles et encartées dans les feuillets y afférents des "Cartes supplémentaires". La partie irako-persane de la frontière figure sur les "Cartes supplémentaires" No. 1 à 18.